



CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

DIRIGER UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



Période en entreprise :

18 jours minimum

Modalités d'accès

Dossier de candidature complet
Test de sélection (écrit et entretien)



Tarif et financements : 1575€

Formation accessible via des financements : OPCO, France Travail, CTM, CPF

Qu'est-ce que le CC DACM ?

Le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" est délivré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport (Arrêté du 25/11/2021). Il est inscrit au répertoire spécifique des certifications professionnelles (RS 5737 - date d'échéance le 31/12/2026).

Il s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS et lui permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme.

Les objectifs

L'obtention du CC DACM certifie aux détenteurs d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS, les compétences complémentaires leur permettant d'assurer les fonctions de directeur d'un accueil collectif de mineurs en conformité avec la réglementation telle que définie par le code de l'action sociale et des familles.

Ce Certificat Complémentaire vise à former les animateurs aux compétences suivantes :

- Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Types d'emplois principalement visés

Les structures qui emploient les animateurs professionnels sont souvent organisatrices de centres de vacances et de loisirs durant les vacances scolaires. Elles recherchent des animateurs professionnels qui puissent diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les prérequis

- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS
- Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme

98% de réussite aux certifications sur les formations équivalentes



Suivez nous sur les réseaux !

SIÈGE :

10 Rue Lazare Carnot
97200 Fort-de-France

Mail : accueil@cemea-martinique.org
<https://cemea-antillesguyane.org>
Tél : 05 96 60 34 94 / 05 96 51 57 26

Centre Victor Marty
3 Rue des Nénuphars
97232 Le Lamentin

Organisation de la formation

- **Phase 1 : Connaissances de base (6 jours)**
- **Phase 2 : Séjour collectif en pension complète (5 jours)**

Formation théorique et pratique en internat pour approfondir les connaissances de base, la construction et la rédaction de projet pédagogique et vivre une expérience de vie quotidienne collective.

- **Phase 3 : Expérience de direction en situation dans un Accueil Collectif de Mineurs**

Mise en situation pédagogique en situation de direction d'un ACM en structure de 18 jours minimum.

- **Phase 4 : Analyse de l'expérience de direction (2 jours)**

Les contenus ci-dessous sont abordés de manière transversale :

- Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- Enjeux des ACM
- Connaissances des publics ACM
- Réglementation des ACM
- Conduite d'une équipe d'ACM
- Gestion administrative et financière d'un ACM
- Gestion sanitaire et économe
- Animation du projet pédagogique de l'ACM

Plus d'infos sur le contenu de la formation



Les + de nos formations +

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + Mise à disposition de la médiathèque interactive YakaMédia.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.



Modalités d'évaluation des stagiaires

Le CC DACM est délivré par la DRAJES.

La situation certificative se décompose comme suit :

- Expérience de direction d'un ACM pendant 18 jours minimum ;
- Rédaction d'un dossier 20 pages ;
- Entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

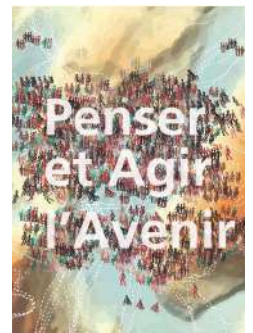
Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation ?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation



Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation, contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

